



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :

39

Présents :

30

Volants :

39

Pouvoirs :

9

Absent :

0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

25 Office National des Forêts - Gestion de la forêt communale - Inscription des coupes de bois pour l'exercice 2027

■ Rapport de présentation :

Omar YAQOUB, Maire

Le projet d'aménagement de la forêt communale est élaboré par l'Office National des Forêts (ONF) conformément aux dispositions de l'article L.212-3 du code forestier. Il a été approuvé par la délibération n°40 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2025 portant sur le plan de gestion de la forêt communale avec l'Office National des Forêts.

Dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des propriétaires les propositions d'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette.

Pour l'exercice 2027, l'ONF a transmis à la commune les propositions de coupes figurant dans l'état d'assiette annexé à la présente délibération.

Il vous est demandé :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027
- de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2027 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette

- de préciser, pour les coupes définies, la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leur mode de commercialisation

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-216001743-20261019-25DEL_CM1301026-AU

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code forestier notamment les dispositions du 2° de l'article L212-1, l'article L212-3, les dispositions du 2° de l'article L122-7, et les articles R122-23 et R122-24,

Vu la délibération n°31 du conseil municipal en date du 26 juin 2023 considérant l'extension de la forêt communale de Creil pour la réalisation d'un aménagement forestier par l'Office National des Forêts,

Vu la délibération n°40 en date du 30 juin 2025 approuvant le plan de gestion de la forêt communale avec l'Office National des Forêts,

Vu l'avis de commission aménagement, transition écologique, commerce et cadre de vie en date du 22 septembre 2026,

Considérant la proposition d'inscription des coupes de bois pour l'exercice 2027 établie par l'Office National des Forêts,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027.

Article 2 : de demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2027 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette.

Article 3 : de préciser, pour les coupes définies, la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leur mode de commercialisation.

CREIL, le 19 OCT. 2026
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance